



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1995/L.10/Add.5 (PART I)
22 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-septième session
Point 23 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR LES TRAVAUX
DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Rapporteur : M. José Bengoa

TABLE DES MATIERES */

Chapitre

Page

- V. EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS LES DOMAINES
DONT LA SOUS-COMMISSION S'EST DEJA OCCUPEE

*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.11 et ses additifs.

V. EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS LES DOMAINES
DONT LA SOUS-COMMISSION S'EST DÉJÀ OCCUPÉE

1. La Sous-Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour lors de ses 14^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} séances, les 10, 14 et 15 août 1995.
2. La Sous-Commission était saisie des documents ci-après à l'occasion de l'examen de ce point :
 - Mémoire présenté par le Bureau international du Travail (E/CN.4/Sub.2/1995/4);
 - Rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (E/CN.4/Sub.2/1995/5);
 - Rapport préliminaire du Rapporteur spécial sur les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des femmes et des enfants (E/CN.4/Sub.2/1995/6);
 - Moyens possibles de faciliter la solution par des voies pacifiques et constructives de problèmes dans lesquels des minorités sont impliquées; Rapport du Secrétaire général établi conformément à la résolution 1994/4 de la Sous-Commission (E/CN.4/sub.2/1995/33/Add.2);
 - Written statement submitted by the International Humanist and Ethical Union, a non-governmental organization on the Roster (E/CN.4/Sub.2/1995/NGO/5);
 - Written statement submitted by Sierra Club Legal Defense Fund, Inc., a non-governmental organization in consultative status (category II) (E/CN.4/Sub.2/1995/NGO/25).
3. A la 14^{ème} séance, le 10 août 1995, l'observateur du Guatemala a fait une déclaration.
4. A la 19^{ème} séance, le 14 août 1995, Mme Warzazi a pris la parole pour présenter son rapport préliminaire concernant les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (E/CN.4/Sub.2/1995/6).
5. Au cours du débat général sur le point à l'examen, des déclarations 1/ ont été faites par les membres ci-après de la Sous-Commission :
M. Chernichenko (19^{ème}), M. El-Hajjé (19^{ème}), M. Hatano (19^{ème}).
6. A la 19^{ème} séance, le 14 août 1995, l'observateur du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA a fait une déclaration.
7. La Sous-Commission a également entendu les déclarations des représentants des organisations non gouvernementales énumérées ci-après : Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes

et des enfants (21ème), International Educational Development, Inc. (14ème), International Institute for Non-Aligned Studies (21ème), Union internationale humaniste et laïque (19ème).

8. Des déclarations équivalant à l'exercice du droit de réponse ont été faites par les observateurs des pays suivants : Cuba (21ème), Guatemala (21ème), Kenya (21ème).
